

Réforme de la formation professionnelle **Le « big bang » atteindra-t-il les travailleurs handicapés ?**

La Ministre du travail a annoncé ce matin le contenu de la réforme de la formation professionnelle. La FNATH partage les objectifs de simplification et d'accès aux droits pour tous les travailleurs. Elle s'étonne toutefois de l'absence de mesures pour les travailleurs handicapés et s'inquiète des conséquences de certaines propositions.

La FNATH partage les constats portés par la Ministre du travail, notamment le fait que l'accès à la formation professionnelle connaît une double inégalité portant sur le statut des salariés et la taille des entreprises. De plus, la difficulté de l'accès aux droits et à l'information constitue un obstacle majeur pour nombre de salariés.

La FNATH partage globalement les mesures annoncées, mais s'étonne qu'aucune mesure ne concerne spécifiquement les victimes du travail et les travailleurs handicapés, pour lesquels l'accès à une formation est particulièrement compliqué et constitue pourtant une condition essentielle d'accès et de maintien en emploi.

Par nature, toutes les mesures leur sont applicables, notamment la majoration pour les salariés à temps partiel. Toutefois, la FNATH souhaite qu'ils puissent bénéficier d'une majoration du plafond annuel et global au même titre que les salariés non qualifiés. De plus, au regard des retombées très mesurées du dispositif actuel, le nouveau conseil en évolution professionnelle devra être formé à l'accompagnement des travailleurs handicapés.

Enfin, certaines mesures bien que positives risquent de constituer des freins pour les travailleurs handicapés. En effet, le développement d'une application qui semble indispensable et naturelle risque de se traduire par une exclusion numérique de certains travailleurs handicapés, si les conditions d'accessibilité ne sont pas travaillées dès le départ. De plus, l'encouragement de solutions innovantes, telles que le MOOC et le digital learning, ne doit pas non plus se faire au détriment de la participation des personnes handicapées.

